

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 24 OCTOBRE 2018

N° 2018-09-06

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre octobre à quatorze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du seize octobre deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 14</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 17 Exprimées par pouvoirs : 5 <b>Total (mini 19) : 22</b></p> <p><b>Quorum atteint</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Délégués présents(es)

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteuse de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme  
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**11 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Valéry LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre COMBES à Sébastien BERNARD, Roger DIDIER à Eliane BARREILLE, Marie-Pierre MONIER à Éric RICHARD, Marlène MOURIER à Valéry LIOTAUD.

### Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Pascale ROCHAS

### Invités présents

Frédéric GIRARD, région Auvergne-Rhône-Alpes  
Sébastien NINON, région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Invités excusés

Evelyne GAUTHIER

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 14 heures 30.

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

## Objet : Savoirs écologiques paysans – Animations locales et transferts de connaissances – Proposition de mise en place d'un service civique en 2019

Le 1<sup>er</sup> Vice-président rappelle que suite à l'important travail réalisé en Interparcs Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur la période 2013-2017, un ouvrage sur les Savoirs Ecologiques Paysans a été publié. La transmission des connaissances autour des arbres fruitiers s'est poursuivie sur les Baronnies provençales avec la mise en place de journées de formations à l'attention du grand public.

En 2017-2018 trois vergers villageois ont ainsi été implantés sur les communes d'Aubres, de Montréal-les-Sources et de Trescléoux, avec la mise en place de 6 journées de découverte de la plantation, la taille ou la greffe. Ces journées ont réuni entre 15 et 25 personnes chacune.

Pour poursuivre cette dynamique qui s'inscrit dans une des missions principales du Parc en termes d'éducation au territoire, il est proposé de mettre en œuvre un service civique qui pourrait avoir pour objectif d'étoffer les actions initiées.

Sa mission lui permettra :

1. De participer à la réflexion d'un projet mobilisant les habitants du territoire autour d'un réseau d'échanges de variétés fruitières (greffons, fruits, etc.) ou d'autres connaissances valorisant des pratiques respectueuses de l'environnement
2. De participer à la mise en place d'un concours sur les jardins amateurs avec des thèmes spécifiques comme la gestion de l'eau, la préservation de variétés locales etc.
3. De participer à l'organisation d'un cycle de formation favorisant le contact entre habitants et producteurs :
4. Faire découvrir aux habitants du territoire des pratiques respectueuses de l'environnement pouvant être mobilisées à une échelle locale
5. Associer des producteurs dans une optique de transfert de leurs connaissances au grand public: apiculture, taille, greffe des arbres fruitiers, autres démarches favorisant la biodiversité comme des formations sur la fabrication d'hôtel à insectes, d'abris à osmies, de nichoirs à mésange...
6. De participer à la mise en place de journées de sensibilisation / découverte des vertus spécifiques des plantes aromatiques (avec l'intervention d'un spécialiste local)

Sachant que seuls les organismes agréés par l'Agence du Service Civique peuvent accueillir des volontaires en Service Civique (d'une durée de 6 à 12 mois), le Parc doit solliciter une demande d'agrément.

Il est donc proposé de valider l'engagement du Parc dans la démarche permettant d'accueillir des services civiques au sein de l'équipe et de proposer la mise en place d'un premier service civique en appui à l'animation d'un programme de sensibilisation aux savoirs écologiques paysans.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du 1<sup>er</sup> Vice-président.
- **Décide** de demander l'agrément à l'Agence du Service Civique
- **Décide** la mise en place d'un premier service civique en appui à l'animation d'un programme de sensibilisation aux savoirs écologiques paysans
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

  
La Présidente  
Henriette MARTINEZ